

# Vielha CYCLING TOUR VAL D'ARAN

26 JUILLET 2025



RÈGLEMENT  
DE L'ÉPREUVE



La marche cyclotouriste Vielha Cycling Tour aura lieu le samedi 26 juillet 2025. L'épreuve débutera et se terminera dans la localité de Vielha ; elle traversera les routes de la région de la Val d'Aran et les départements français de Haute-Garonne (31) et Hautes-Pyrénées (65).

La marche est non-compétitive. L'organisateur veillera à la circulation optimale des cyclistes aux points critiques du parcours, où la cohabitation avec d'autres usagers de la route nécessitera un renforcement des mesures de sécurité routière.

Vielha Cycling Tour sera soumise aux dispositions des articles 15 et suivants de l'annexe II du Décret Royal 1428/2003 du 21 novembre, qui approuve le Règlement Général de Circulation pour l'application et le développement de la loi sur la circulation des véhicules à moteur et la sécurité routière, approuvée par le Décret Royal Législatif 339/1990 du 2 mars.

- Modalités et distances
- La marcha tiene dos opciones de participación
- La marche propose deux options de participation :
- Vielha Cycling Tour parcours long: 26 JUILLET 2025 - 150 km + 3.700 m
- Vielha Cycling Tour parcours court: 26 JUILLET 2025 - 90 km + 2.682 m
- Participation et Assurances
- L'âge minimum pour participer aux différents parcours est de 18 ans révolus le jour de l'épreuve.
- Le port du casque homologué est obligatoire pendant tout le parcours.
- Il est interdit de participer avec un vélo de route contre-la-montre ou de montagne.
- Chaque participant prend part aux épreuves sous sa propre responsabilité et déclare être en bonne condition physique, ainsi que disposer des compétences techniques suffisantes pour y faire face.
- L'organisation conseille à tous les participants de passer un examen médical préalable à l'épreuve pour détecter et écarter toute anomalie incompatible avec la pratique du cyclisme.
- L'organisation dispose d'une assurance de responsabilité civile conformément à la législation en vigueur. Tous les participants bénéficieront d'une assurance accidents de jour souscrite par l'organisation.
- Lors du retrait des dossards, tous les participants doivent présenter leur carte d'identité.
- Pendant la participation à la randonnée cyclotouriste, pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de porter le maillot officiel de l'épreuve qui sera remis lors de l'inscription de chaque participant.

L'organisation ne saurait être tenue responsable de tout accident dont le participant pourrait être cause ou victime, ce dernier devant être couvert par la licence fédérative correspondante ou une assurance accidents.

Les cyclistes non fédérés auprès de la RFEC ou de la FCC devront payer en supplément 9€ pour la souscription d'une assurance accidents pour les participants. Cette assurance est destinée aux cyclistes qui, le jour de la randonnée, ne disposent pas de licence fédérative (les licences de

compétition ou de cyclotourisme sont valables).

Les cyclistes inscrits en tant que fédérés devront présenter leur licence en cours de validité lors du retrait de leur dossard. Le non-présentation de la licence à ce moment entraînera le paiement de 9€ au titre de l'assurance accidents obligatoire.

La carte de cycliste NE couvre pas la participation à l'épreuve, il est donc nécessaire de souscrire à l'assurance accidents.

L'organisation ne sera pas solidaire des frais ou dettes que les participants pourraient contracter pendant l'épreuve, ni des pertes ou pannes que les vélos ou autres équipements des participants pourraient subir.

Le participant dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels, quelle qu'en soit la circonstance.

## Inscriptions

L'inscription est personnelle et non transférable, et implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement ainsi que des conditions d'achat. Les inscriptions seront clôturées dès que le quota établi par l'organisation est atteint ou le jeudi avant l'épreuve.

Les tarifs d'inscription varient selon les périodes:

\*Jusqu'au 28/03/2025 - 60€

\*Du 29/03/2025 au 31/05/2025 - 65€

\*Du 01/06/2025 jusqu'à épuisement des dossards - 69€

Les demandes de renseignements et la résolution des doutes auprès de l'organisation se feront par e-mail à l'adresse [info@vielhacyclingtour.es](mailto:info@vielhacyclingtour.es) et non via les réseaux sociaux de l'épreuve.

### IMPORTANT:

**UNE INSCRIPTION N'EST CONSIDÉRÉE COMME VALIDE que lorsque les droits d'inscription ont été payés. Le paiement ne peut être effectué que par Internet, par carte de crédit, via la passerelle de paiement sécurisé proposée par l'organisation sur le site Web officiel [www.vielhacyclingtour.es](http://www.vielhacyclingtour.es) et dans les délais indiqués par l'organisation.**

## Maillot, Dossard et Puce

L'organisation fournira le matériel suivant à tous les participants :

- Un maillot de l'épreuve (il est obligatoire de le porter pendant l'épreuve)
- Un dossard-puce, qui doit être placé à l'avant du vélo
- Un bracelet d'identification du participant, qui sera remis lors du retrait du welcome pack et devra être porté pendant toute la durée de la randonnée.

Le maillot officiel est d'utilisation obligatoire pour tous les participants, car il constitue un élément de sécurité et de contrôle afin que tout le personnel auxiliaire impliqué dans l'épreuve puisse identifier en tout moment les participants et ceux qui ne le sont pas.

Toutes les inscriptions effectuées après le 15 juin ne garantissent pas la taille du maillot demandée. L'organisation fera de son mieux pour que cela soit respecté, mais ne peut garantir de livrer la taille demandée sur le formulaire.

### **RETIR DE MAILLOT :**

Le maillot officiel de la randonnée sera remis lors de la distribution des dossards, tel qu'indiqué dans la section Web de l'épreuve.

Aucun maillot ni dossard ne sera remis en dehors des horaires de retrait. Les participants qui ne récupéreront pas leur maillot dans la période indiquée perdront leur droit à ceux-ci. Afin de ne pas perdre ce matériel, des membres de votre famille, des amis, des coéquipiers de club, etc., peuvent venir le récupérer avec une copie de votre carte d'identité.

Les inscrits qui ne retireront pas leur dossard et leur sac du participant pendant les horaires prévus avant le départ de la randonnée perdront tous les droits acquis par leur inscription en raison de leur absence.

Si vous ne pouvez pas participer et souhaitez retirer votre dossard et votre sac du participant, vous pouvez désigner un coéquipier pour le faire en votre nom (copie de la carte d'identité et/ou licence dans le cas des fédérés).

### **AUCUN ENVOI POSTÉRIEUR DE CES ÉLÉMENTS**

## **Annulations et remboursements**

Si le participant ne peut pas assister en raison de circonstances imprévues et peut fournir des preuves comme indiqué dans les termes et conditions, il aura droit à un remboursement complet, à condition d'avoir souscrit au service de protection de l'inscription proposé lors de l'enregistrement de son inscription.

Si cette protection de l'inscription n'a pas été souscrite, **AUCUN REMBOURSEMENT NI TRANSFERT D'INSCRIPTION NE SERA EFFECTUÉ.**

## **Assistance médicale et sécurité**

L'épreuve dispose d'un service médical très complet, et tout le personnel médical sera autorisé à retirer tout participant pour des raisons médicales.

Il est obligatoire de porter un téléphone portable chargé pendant l'épreuve et il est fortement recommandé de porter des manchons pour se protéger du froid lors des descentes. Le téléphone portable sera essentiel pour contacter, en cas de panne ou de problème médical, les numéros d'urgence figurant sur le dossard.

## **Acceptation du règlement**

Le participant, en s'inscrivant à la randonnée, accepte le règlement particulier de celle-ci et certifie qu'il sait que le parcours est ouvert à la circulation et qu'il doit respecter le Code de la route ainsi que le Règlement général de circulation en vigueur, ainsi que les indications des autorités et des bénévoles de l'organisation.

Le participant réalise l'épreuve sous sa seule responsabilité. Il déclare également qu'il est en

condition physique optimale pour participer à l'épreuve et qu'il ne souffre d'aucune maladie pouvant mettre en danger son intégrité physique. Le participant est informé, via le site Web de l'événement et par un briefing rapide de l'organisation, de toutes les caractéristiques de l'activité (physiques, psychologiques, matérielles, lieu, etc.). Le participant déclare qu'il participe en pleine connaissance de cause, reconnaissant que l'activité peut entraîner une forte demande physique et avoir des conséquences imprévisibles pour la santé. En tout état de cause, les participants dégagent l'organisation de toute réclamation ou demande concernant les accidents ou maladies qu'ils pourraient contracter, manifester ou aggraver pendant l'épreuve.

## Assistance

Assistance mécanique et points de récupération des participants.

L'organisation mettra à disposition une assistance mécanique tout au long de l'épreuve, mais n'est pas obligée de fournir un service à tous les participants. En cas de panne, la main-d'œuvre sera gratuite, mais les pièces de rechange seront à la charge des participants. Seules les réparations pouvant être effectuées sur le parcours seront prises en compte, à l'exception des crevaisons. Des points d'assistance mécanique fixes et mobiles sont prévus. Tous les participants doivent apporter leurs pièces de rechange et être autonomes. L'assistance mécanique de l'organisation est un service de courtoisie.

Les véhicules autorisés assurant le suivi de l'épreuve porteront une identification visible à tout moment.

Le fait d'être accompagné par un véhicule extérieur à l'organisation entraînera la disqualification du participant.

Les services d'assistance ne prendront en charge aucun cycliste n'étant pas correctement inscrit à l'épreuve. Le principal critère pour fournir l'assistance est le maillot du participant.

## Ravitaillements

L'épreuve disposera de points de ravitaillement avec des boissons et de la nourriture tout au long du parcours et à l'arrivée. Le personnel des points de ravitaillement permettra l'accès aux produits uniquement aux cyclistes portant un dossard de l'épreuve.

**KM 29** Portilhon liquide/solide

**KM 72** Mauleon Barousse liquide

**KM 86** Cima Port de Bales liquide/solide

**KM 116** Col du Portilhon liquide/solide

**KM 135** Guardader d'Arres liquide/solide

**KM 151** Meta liquide/solide

# Chronométrage

Le parcours n'est pas une épreuve compétitive. Cependant, un contrôle de départ et d'arrivée des participants sera effectué via un chip pour enregistrer tous les cyclistes et assurer une meilleure sécurité. Il n'y aura pas de classement, mais le temps de chaque cycliste pour compléter le parcours sera communiqué.

Pour obtenir les temps correctement, il est très important de bien fixer le dossard-chip, qui est une seule pièce, à l'avant du vélo. Le chip ne fonctionne correctement que s'il est placé à l'avant du guidon.

Il faut prendre en compte que le chip NE FONCTIONNE PAS s'il est placé dans une poche, à l'intérieur du maillot, plié, au poignet ou sur la tige de la selle. Il doit être placé uniquement à l'avant du guidon.

L'organisation ne pourra pas récupérer les temps si le dossard-chip n'est pas correctement installé, et ne prendra pas en compte les réclamations liées à une perte ou une mauvaise installation.

## Données personnelles

Les participants à l'épreuve, en s'inscrivant, consentent à ce que le Club Cycliste Vielha, pour son propre compte ou par l'intermédiaire de tiers, traite automatiquement et à des fins exclusivement sportives, promotionnelles ou commerciales, leurs données personnelles. Conformément à ce qui est établi par la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre, sur la Protection des Données Personnelles, le participant a le droit d'accéder à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler totalement ou partiellement leur contenu. Pour ce faire, il doit en faire la demande par email à l'adresse [info@vielhacyclingtour.es](mailto:info@vielhacyclingtour.es).

De plus, et en accord avec les intérêts sportifs, promotionnels et d'exploitation de l'épreuve à l'échelle mondiale (reproduction de photos du parcours, diffusion de vidéos, publication des classements, etc.) par tout moyen (télévision, Internet, publicité graphique, etc.) et sans limite de durée, les inscrits cèdent expressément à l'organisation le droit de reproduire leur nom et prénom, leur place obtenue dans le classement, leurs photos et vidéos.

## Civisme et respect

Les participants acceptent chaque article de ce règlement et s'engagent à participer de manière honnête selon les règles de circulation, en couvrant l'intégralité du parcours avant de franchir la ligne d'arrivée. Ils s'engagent également à respecter le personnel impliqué dans l'organisation ainsi que les autres participants.

Ils s'engagent aussi à traiter le matériel sportif, qu'il soit personnel ou d'autrui, avec respect, ainsi qu'à porter un casque réglementaire, obligatoire pendant tout le parcours.

Afin de contribuer à un impact environnemental minimal de l'épreuve, les participants utiliseront les conteneurs situés aux points de ravitaillement et aux points stratégiques pour jeter les emballages, enveloppes ou restes de nourriture et s'abstiendront de jeter quoi que ce soit sur la route pendant le parcours.

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement, en informant les participants de cette situation par tout moyen. L'organisation de l'événement pourra expulser

tout participant ne respectant pas les règles du règlement, sans aucun remboursement des frais d'inscription. Si les circonstances l'exigent, l'épreuve pourra être interrompue à un point du parcours.

De manière stricte, les participants seront pénalisés pour les comportements suivants :

- Ne pas respecter le code de la route.
- Ne pas respecter les consignes de sécurité données par les forces de l'ordre et par l'organisation, telles que par exemple dépasser le véhicule de sécurité de la police.
- Ne pas passer par le contrôle de départ et d'autres contrôles situés sur le parcours.
- Polluer ou dégrader l'itinéraire en jetant des déchets.
- Disposer d'un véhicule de soutien personnel, perturbant la marche des autres participants.
- Avoir un comportement empêchant le bon déroulement de l'épreuve et allant à l'encontre du présent règlement.

Les membres des forces de l'ordre et de l'organisation prendront note de ceux qui adopteront certains des comportements mentionnés ci-dessus. L'organisation s'engage, vis-à-vis des autres participants et des autorités, à sanctionner ces comportements de manière effective.

Les sanctions seront :

- Disqualification de l'épreuve.
- Interdiction de participer aux éditions futures de l'épreuve.
- Les sanctions imposées par les autorités en raison de l'attitude du participant.

L'organisation désignera un groupe de participants dont la fonction sera de veiller à la sécurité de l'épreuve. Ces collaborateurs auront la faculté de communiquer à l'organisation tout comportement inapproprié décrit dans la section civisme et respect. Ces communications auront la même valeur que les plaintes faites par l'organisation elle-même.

Tout participant de Vielha Cycling Tour déclare et affirme avoir lu et accepté lors de l'inscription le document informatif de la Real Federación Española de Ciclismo, dans lequel sont expliquées les mesures que le cycliste doit adopter et celles que l'organisation prendra pour garantir la sécurité de l'événement.

En cas de suspension définitive de l'épreuve pour cause de force majeure avant la tenue de l'événement, l'organisation en informera les participants, qui auront la possibilité de demander un remboursement de 90 % des frais d'inscription.